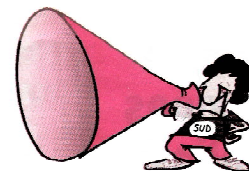


## Action de solidarité envers les Mineur-e-s Isolé-e-s étranger-e-s à l'université de Nantes



### Pour l'accueil des Mineur-e-s Isolé-e-s étranger-e-s

Depuis le mercredi 15 novembre des mineur-e-s isolé-e-s Etranger-e-s occupent le rez-de-chaussée du bâtiment Censive de l'Université de Nantes. Depuis dimanche 26 novembre, ils-elles ont également décidé d'occuper le château du Tertre. Ces occupations ont pour but d'héberger ces mineur-e-s. Ils sont près de 300 dans l'agglomération nantaise à se trouver actuellement sans logement décent, et 80 vivent dans la rue. Les occupations ont aussi pour but de dénoncer l'inaction et l'hostilité des pouvoirs publics. Depuis août 2015, le Conseil Départemental de Loire-Atlantique refuse la mise à l'abri de ces jeunes le temps de l'évaluation de leurs dossiers comme la loi l'y engage, ainsi que le protocole Taubira qui prévoyait la prise en charge des migrant-e-s dans le département. La Mairie de Nantes, quant à elle, a choisi d'expulser, dimanche 19 novembre, les mineur-e-s et leurs soutiens de l'ancienne école des Beaux-Arts, premier lieu d'hébergement envisagé. L'expulsion de ces jeunes ne fait qu'aggraver leur situation, déjà extrêmement précaire

C'est pourquoi, militant-e-s syndicalistes, membres du personnel enseignant et non-enseignant de l'Université de Nantes, nous avons interpellé la Présidence de l'Université et lui avons demandé qu'elle s'engage à garantir l'hébergements des mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s dans les locaux de l'Université, en attendant qu'une solution plus pérenne leur soit offerte. Nous attendons également de la Présidence de l'Université de Nantes qu'elle interpelle les pouvoirs publics (préfecture, conseil départemental et mairie de Nantes) pour que des solutions viables d'hébergement et de prise en charge soient proposées aux mineur-e-s concerné-e-s, comme l'a fait Nathalie Dompnier, présidente de l'Université Lumière Lyon 2.

### Pour le droit à l'éducation des mineur-e-s

Par ailleurs, suivant la ligne du Conseil Départemental, qui conteste la minorité de certain-e-s de ces jeunes, l'inspection de l'Académie de Nantes s'oppose à leur scolarisation. C'est ainsi que certain-e-s mineur-e-s se sont vu-e-s refuser leur inscription dans des établissements publics d'enseignement secondaire qui étaient prêts à les accueillir, au prétexte que leur minorité n'était pas établie. Or, selon Action Jeunesse Scolarité, qui assure leur suivi scolaire, les recours visant à faire reconnaître leur minorité aboutissent dans la plupart des cas. En refusant de leur accorder une présomption de minorité, l'inspection académique leur interdit donc l'accès à un droit essentiel : le droit à l'éducation, pourtant théoriquement garanti.

C'est pourquoi, militant-e-s syndicalistes, enseignant-e-s du primaire, du secondaire et du supérieur, nous demandons au rectorat et à l'inspection de l'Académie de Nantes un accueil inconditionnel de ces jeunes dans les établissements d'enseignement publics.

### Pour un vaste mouvement de solidarité

Nous appelons l'ensemble des personnels enseignants et non-enseignant du primaire, du secondaire et du supérieur à se joindre au vaste mouvement de solidarité qui se constitue en soutien aux mineur-e-s isolé-e-s étranger-e-s et à se rendre sur les lieux occupés pour y apporter leur aide. Les formes de soutien sont variées, des cours de soutien aux dons de fournitures scolaires. Nous les invitons ainsi à prendre directement contact avec Action Jeunesse Scolarisation, qui, face à l'abandon des pouvoirs publics, assure la scolarisation des mineur-e-s notamment grâce à un réseau d'enseignant-e-s bénévoles.

### Audience au tribunal et attaque fasciste

Lundi 4 décembre, la journée a été marquée par une audience au Tribunal contre l'occupation solidaire du château du Tertre. La présidence de l'université a réclamé l'expulsion immédiate des lieux investis sur la fac pour loger les jeunes exilés isolés. La menace d'une intervention policière planait sur la lutte.

Vers 23h, une dizaine de fascistes ont surgit par surprise dans le château du Tertre. Ils ont gazé et distribué des coups de matraques en hurlant des insultes. Ils ont profité de l'état de sidération pour repartir avec une banderole.

Nous ne nous laisserons pas intimider ! SUD éducation, avec toutes les autres forces engagées dans cette lutte, se battra jusqu'à ce que tous les MIE aient un hébergement décent et un accès à la scolarisation demandée.

SUD éducation 44



## Le MEDEF et l'école

# Si le MEDEF arrêtaient de se gaver Tout le monde pourrait bosser !

Tandis que Bernard Arnault, Dassault ou Total défiscalisent des milliards sur le dos des travailleur-ses et des précaires (Paradise Papers), le MEDEF joue à « *vis ma vie de patron-ne* » avec des élèves de collèges dans des mini entreprises, développe des « *supports ludiques pour apprendre le fonctionnement d'une banque* » en classe, organise des déjeuners « *les boss invitent les jeunes* » ... autant de dispositifs qui visent à adapter l'école au monde de l'entreprise et « *rendre les jeunes 100 % employables* ».

**Luc Johann, recteur de l'académie de Lille** - « *Chefs d'entreprises, vous êtes les bienvenus. Nous voulons absolument travailler avec vous pour répondre ensemble aux besoins du pays. C'est ma mission quotidienne* » Valenciennes, le 21/11/2016

Alors que le MEDEF, qui n'hésite pas à présider des CA d'établissements comme au lycée général et technique de Mourenx, se donne des allures de sauveur humaniste et providentiel d'un système éducatif dont il a le culot de prétendre qu'il « *génère 100 000 décrocheurs par an ainsi qu'un taux de chômage de 25% chez les jeunes* », on constate au quotidien les désastres de son action dans le monde du travail (1 million d'emplois promis et non créés contre un cadeau de 20 milliards du CICE) autant qu'à l'école :

- appauvrissement de l'enseignement qui se réduit à une douzaine de « *compétences de base* » favorisant « *employabilité* » et « *adaptabilité* » d'élèves réduit-e-s à une main-d'oeuvre en devenir ;
- management des personnels et élèves qui sont évalué-e-s en permanence comme ils le seront toute leur vie (PPCR, évaluations nationales, socle...);
- traçabilité des futur-e-s employé-e-s avec le LSU et Base Elèves ;
- fabrication de chair à canon par le développement de l'apprentissage ;
- mise en concurrence des établissements et des personnels soumis à des petit-e-s chef-fe-s de plus en plus nombreux-ses.

**Pierre Gattaz, président du MEDEF** - « *l'entreprise c'est, après la famille, la plus belle institution* » Réponse à une élève durant la Semaine Ecole-Entreprise novembre 2016.

**Les valeurs portées par SUD Education sont à l'opposé de celles d'une école capitaliste. Le service public d'éducation n'est pas une pouponnière de futur-e-s précaires ! Nous estimons bien au contraire qu'il faut promouvoir les pratiques et les valeurs coopératives d'entraide, entre collègues et entre élèves, pour construire ensemble une autre école dans une autre société, égalitaire et émancipatrice.**

### Aperçu des dispositifs et partenariats du MEDEF avec l'Education Nationale

- ▶ **Convention entre l'Education Nationale et le MEDEF**  
pour permettre au MEDEF d'intervenir dans les établissements, notamment durant la
- ▶ **Semaine Ecole Entreprise**
- ▶ **Parcours Avenir**  
(développement de l'esprit d'initiative des élèves de la 6ème à la terminale)
- ▶ **Label Lycée des métiers**  
(indicateur d'excellence en fonction de l'adaptation des filières aux besoins des employeurs locaux)
- ▶ **Action Ecole Entreprise**  
(plateforme d'initiatives du MEDEF en milieu scolaire)
- ▶ **Salon des mini-entreprises**  
(les élèves deviennent patronnes)
- ▶ **Campus des métiers et des qualifications** (78 en France)
- ▶ **Pôles de stages** (pour renforcer les liens école/entreprise)
- ▶ **IDE** (institut du monde de l'entreprise qui intervient sur les programmes de SES)
- ▶ **CNEE** (conseil national éducation économie)
- ▶ **Semaine de l'industrie**





## Mobiliser contre le « plan étudiants » !

Alors même que les personnels, étudiant-es et lycéen-nes prennent connaissance du contenu du projet de réforme du premier cycle universitaire et commencent à se mobiliser, le gouvernement fait le choix du passage en force et de la précipitation. Un certain nombre de mesures sont mises en place avant même l'adoption de la loi. Le plus emblématique est la saisie du CSE sur des décrets avant même l'étude de la loi par l'Assemblée Nationale.

Dans les universités les budgets proposés aux conseils d'administration prévoient la gestion des demandes d'affectation, les modules de mise à niveau, la définition des « attendus » et celle des capacités d'accueil des filières. Dans les lycées la mise en place du-de la 2<sup>e</sup> professeur-e principal et des nouvelles mesures d'orientations sont mises en oeuvre à marche forcée.

De toute évidence, cette précipitation va mettre en difficulté immédiate les bachelier-es, leurs familles, les personnels des lycées et des universités. Mais ce sont aussi les établissements et les formations du supérieur qui seront en difficultés : comment définir le nombre de dossiers acceptés au vu des capacités d'accueils en prévoyant les désistements de candidat-es qui auront formulés dix vœux non hiérarchisés ?

Ce ne sont pas les annonces budgétaires qui vont permettre une amélioration de la situation, le budget est loin d'être à la hauteur des ambitions affichées. Sur le milliard annoncé à destination de l'Enseignement supérieur étalé sur cinq ans, 450 millions d'euros étaient déjà budgétisés à travers le Grand plan d'investissement qui se fera sous forme d'appels à projets privant de facto une partie des universités de ce financement. Il ne reste que 500 millions d'euros sur 5 ans pour accueillir près de 3 millions d'étudiant-es d'ici 2025, ce qui est largement insuffisant. Aucune garantie n'existe sur les recrutements d'enseignant-es et de personnels techniques, administratifs et de bibliothèques pour accueillir l'ensemble des étudiant-es attendus, faire baisser les effectifs des cours en TD et en amphi, améliorer les conditions de travail des personnels de universités très dégradées ces dernières années.

Cette réforme remet en cause le principe de libre accès à l'université qui garantit à chaque jeune titulaire du baccalauréat de pouvoir continuer ses études. Sans oser le dire, le gouvernement met en place une véritable logique de sélection dans tout l'accès aux études supérieures. Nous tenons à rappeler que le nombre de Psychologues EN qui sont les personnels qualifiés pour orienter les élèves est nettement insuffisant et qu'en ce moment même c'est bien le gouvernement qui prend la responsabilité de fermer des Centres d'Information et d'Orientation. En prévoyant que le conseil de classe de terminale examine les vœux du-de la lycéen-ne et participe à un avis formulé par le-la chef-fe

d'établissement, cela revient à faire des enseignant-es en lycée des acteurs de la sélection.

Les fuites organisées dans la presse et les déclarations du ministère de l'éducation sur une refonte du lycée font preuve d'une accablante cohérence avec nos analyses du projet de réforme du premier cycle post-bac et de la mise en place des « prérequis » ou « attendus ». Se dessine une réduction des matières sujettes à un examen ponctuel, une introduction très importante du contrôle continu, une modularité des cursus des lycéen-nes et des examens de spécialité avancés dans l'année pour permettre leur prise en compte dans les dossiers d'admission post-bac. Ces annonces constituent manifestement la volonté de remettre en cause le baccalauréat comme diplôme national reposant sur des épreuves nationales, terminales et anonymes et comme premier grade universitaire.

### Nos organisations réaffirment :

- ▶ La nécessité de travailler tout au long du parcours au lycée à une orientation choisie, construite, accompagnée et évolutive avec les moyens humains et financiers nécessaires.
- ▶ Le maintien du baccalauréat comme diplôme national et 1<sup>er</sup> grade universitaire, garantissant l'accès de tous les bachelier-es sur tout le territoire aux filières post bac et aux établissements de leur choix.
- ▶ L'exigence d'ouverture massive de places supplémentaires en 1<sup>er</sup> cycle post bac et le refus de toute sélection à l'entrée à l'université.
- ▶ Le refus de l'instauration de blocs de compétences en lieu et place des diplômes et des qualifications.
- ▶ L'abandon du projet de loi sur 1<sup>er</sup> cycle post bac et du plan « étudiants » qui l'accompagne, condition pour permettre une réforme ambitieuse qui garantisse le libre accès de chacun-e au supérieur.

**Nos organisations confirment leur volonté de construire dans la durée la mobilisation nécessaire pour exiger le retrait des projets gouvernementaux.**

**Elles invitent les personnels de Education nationale, de l'Enseignement supérieur, les étudiant-es, lycéen-nes et parents d'élèves à se réunir en assemblée générale pour définir les formes de leur mobilisation.**

**Elles soutiennent les mobilisations qui s'organiseront le 12 décembre, jour de présentation du projet de loi à l'Assemblée Nationale. Elles appellent les personnels, les étudiant-es, les lycéen-nes, en particulier de la région parisienne, à organiser les délégations qui se rassembleront devant l'assemblée nationale à 12h.**

La « grande cause nationale » de JM Blanquer

## Égalité femmes-hommes ou sauvetage de la Manif pour Tous ?

JM Blanquer, Ministre de l'Éducation nationale, invité sur France inter ce lundi 27 novembre, a montré une nouvelle fois, s'il le fallait, la grande fumisterie de la « grande cause nationale pour l'égalité femmes-hommes » version Macron.

Lutter contre le sexisme, démonter les stéréotypes qui en sont à la racine et l'alimentent tous les jours, combattre les mécanismes de domination qui se jouent dès la cour d'école ... Tout cela demande des moyens, des outils concrets, du temps, une volonté politique forte. Face à cette nécessité, quel est le message de JM Blanquer ?

Discréditer les ABCD de l'égalité, dispositif expérimenté dans certaines écoles primaires qui permettait de traiter spécifiquement, et avec des outils adéquats, la question des stéréotypes de genre. Selon le ministre, ce dispositif aurait été un « échec » ...

Parce qu'il n'a pas renversé la tendance d'une société profondément marquée par les stéréotypes sexistes ? Quel dispositif le pourrait, en seulement quelques mois d'une courte existence, dans seulement quelques écoles ?

Parce qu'il a entraîné la levée de boucliers de parents réactionnaires sympathisant-es de la Manif pour Tous ? Quelle complaisance à l'égard de celles et ceux qui souscrivent au sexisme et aux LGBTphobies en défendant les pires stéréotypes (souvenons-nous du slogan « *Touche pas à mes stéréotypes de genre !* ») et en menant des campagnes de communication abjectes (souvenons-nous de la campagne où les enfants né-es de PMA sont comparés à des légumes) ! On voit bien où vont ses sympathies idéologiques ! On les invite à l'école !

Cette complaisance est bien la feuille de route du gouvernement sous la présidence Macron (après la supposée « humiliation » de la Manif pour Tous évoquée par le candidat Macron, après les déclarations de Marlène Schiappa prête à discuter avec cette organisation). Que signifie l'insistance de JM Blanquer sur l'inclusion des parents si ce n'est un appel du pied à ce mouvement réactionnaire ?

Hormis cette « *mallette parents* » brandie comme un talisman et ces rencontres enseignant-es/parents en début d'année, que propose le ministre de concret ? Rien (la réunion explicative en direction des parents sera vite menée). Le « *module d'enseignement* » annoncé dans les écoles reste une incantation floue, et

on peut supposer qu'il subira le même sort que les heures d'éducation à la sexualité prévus par les textes officiels : ne pas être appliqué faute de moyens et de volonté politique. Encore une fois, les personnels sont laissés sans moyens horaires, sans outils pédagogiques, avec leur seule détermination pour traiter ces sujets essentiels.

Ultime gage aux mouvements réactionnaires, JM Blanquer fustige également l'écriture inclusive et défend la perpétuation d'une langue où le masculin serait une forme neutre ! Pourtant, comme le dit Alain Rey « *l'accord au masculin est anti-féministe* » et le masculin est tout sauf « neutre » : il modèle les représentations des élèves en invisibilisant le féminin.

Il est clair qu'en matière de lutte contre le sexisme et les LGBTphobies, nous n'avons rien à attendre de ce gouvernement. Tout ce que nous gagnerons dans ce domaine, ce sera par une mobilisation forte, à l'image du mouvement contre les violences initié par #MeToo. SUD éducation sera en première ligne pour défendre le développement de pédagogies antisexistes déconstruisant les stéréotypes, pour exiger de vrais moyens alloués aux établissements et aux collègues, pour combattre sans relâche celles et ceux qui voudraient, par leur lobbying réactionnaire nocif, nuire à l'égalité et l'émancipation de toutes et tous.

**Communiqué de la fédération SUD éducation**



## Réforme du bac et sélection à l'université, le tri social en marche !

### **Plan étudiant : qu'est-ce qui va changer ?**

- ▶ Chaque lycéen-ne pourra faire jusqu'à dix vœux d'orientation non-hiérarchisés. Deux semaines seront consacrées au projet d'orientation en Terminale. Compilés, ces vœux seront ensuite étudiés par le conseil de classe du second trimestre et le/la chef-fe d'établissement rendra un avis sur chacun d'entre eux pour ensuite le transmettre aux établissements de l'enseignement supérieur via une « fiche Avenir ».
- ▶ Le nombre de places dans chaque formation sera fixé par le recteur. Le tirage au sort et l'algorithme d'affectation automatique sont supprimés, les dossiers des lycéen-ne-s sont consultés par les équipes pédagogiques des établissements où ils souhaitent étudier.
- ▶ Leur sélection se fera sur la base des « attendus » fixés pour chacune des formations avec des critères de type : filière de bac, notes dans certaines matières, cinq derniers bulletins de note, lettre de motivation, notes au bac de français, investissement associatif, ou encore suivi d'un MOOC présentant la filière.
- ▶ Dans les formations sélectives (CPGE, DUT, BTS, écoles...) les réponses possibles aux élèves demeurent les mêmes : Oui, Non, En attente (liste d'attente).
- ▶ Dans les formations « non-sélectives », les universités vont choisir des élèves qui remplissent ces « attendus ». S'il leur reste des places, elles doivent accepter d'autres élèves, mais en conditionnant leur inscription à l'acceptation d'un parcours pédagogique spécifique, par exemple une année de mise à niveau. L'étudiant-e devra donc faire une espèce « d'année zéro » allongeant la durée de son cursus universitaire.
- ▶ Pour les élèves qui n'auront eu aucune place car leurs attendus n'auront pas été jugés bon par les universités demandées, une commission rectorale d'accès au supérieur se réunira chaque semaine pour leur proposer des affectations dès les résultats du bac.
- ▶ Les universités pourront proposer aux étudiant-e-s des parcours à la carte via les « contrats de réussite pédagogique » : remise à niveau, cursus pluridisciplinaire, accéléré ou accompagné, de durées variables ... le tout supervisé par un « directeur des études » par grand champ disciplinaire qui pourra faire évoluer ce contrat de réussite pédagogique.

**Ce plan étudiant est une remise en cause du libre accès à l'enseignement supérieur. Il introduit purement et simplement la sélection à l'entrée à l'université.**

**Individualiser les parcours c'est établir une concurrence entre les élèves, mettre en place des pré-requis, et donc accentuer encore la sélection sociale et les inégalités.**

#### **Non au tri dès le lycée !**

Afin de guider les élèves dans leurs choix d'orientation, le projet de loi prévoit la nomination dès décembre d'un second-e professeur-e principal-e dans chaque classe de Terminale. Leur mission est de conseiller les élèves en matière d'orientation, de choix de filières et de compiler leurs vœux pour étude approfondie lors du conseil de classe du second trimestre.

Une partie du travail d'orientation et de sélection reviendrait aux enseignant-e-s des lycées : accompagnement des élèves dans le choix des filières, avis lors des conseils de classe devenant des conseils d'orientation, etc.

Cela impliquerait encore une surcharge de travail. De plus, alors que les PSY-EN donnent des conseils aux élèves, les enseignant-e-s auraient de fait un poids décisionnel dans l'orientation des élèves. Le rôle des enseignant-e-s n'est pas de se transformer en auxiliaire de la sélection sociale : nous refusons ce travail de tri !

**Les conséquences de cette réforme vont être une accentuation du processus de tri social et l'exclusion des classes populaires de l'enseignement supérieur.**

#### **Pour un vrai service public d'orientation**

Le conseil et l'accompagnement à l'orientation nécessite des qualifications spécifiques : c'est le rôle des conseiller-e-s d'orientation (devenu-e-s Psy-EN).

Pourtant aujourd'hui cette mission est de plus en plus déléguée aux enseignant-e-s tandis que les conditions de travail des collègues Psy-EN se dégradent : augmentation des missions, baisse du nombre de postes, regroupement et fermeture des CIO et multiplication du nombre d'établissements couverts par un-e même Psy-EN. D'autre part, le projet de loi prévoit la mise en place d'un tutorat des lycéen-ne-s par ... des services civiques !

**SUD éducation revendique des moyens pour un service public d'orientation : réouverture des CIO, embauche de personnels titulaires et formés pour assurer ce travail auprès des élèves.**

#### **Des universités sous pression**

L'annonce d'un investissement d'un milliard d'euros à destination de l'enseignement supérieur et de la recherche est un leurre. Y figurent 450 millions d'euros déjà budgétisés sous forme d'appels à projet : toutes les universités n'en bénéficieront pas, n'y auront droit que celles dont les projets sont en adéquation avec les volontés gouvernementales.

Il reste donc 550 millions d'euros budgétisés sur 5 ans

▶ suite page 6

► suite de la page 5

pour accueillir près de 3 millions d'étudiant-e-s d'ici à 2025 !

C'est totalement insuffisant, d'autant qu'aucune garantie n'existe sur les recrutements de personnels titulaires. Bien au contraire, les contrats précaires, contractuels ou vacataires, se multiplient à tous les étages : enseignant-e-s, personnels techniques, administratifs et des bibliothèques. Les conditions de travail et d'étude des personnels et des usager-e-s des universités se sont fortement dégradées ces dernières années.

Ces quinze dernières années, les choix gouvernementaux en matière d'enseignement supérieur et de recherche sont clairs : l'université doit s'adapter au marché.

Les collègues enseignant-e-s/chercheurs-euses à l'université accompliraient le reste du travail de sélection en examinant un nombre de dossiers incalculables ( tous les choix non hiérarchisés devant a priori être examinés ! ).

### **La réforme du Bac, c'est l'adaptation du Bac à une université sélective**

Ce projet de loi s'articule enfin aux annonces faites par Blanquer au sujet du Bac. D'une part, le contrôle continu serait renforcé, le contrôle terminal étant réduit à quatre disciplines.

Or, nous savons très bien avec le précédent des lycées professionnels que cela créerait des bacs « territoriaux », et donnerait donc une valeur différente aux bacs de centre-ville et aux bacs estampillés « ZEP ».

D'autre part, le Bac ne serait plus la conclusion des études secondaires, et ainsi le premier niveau de qualification ouvrant à des droits dans le monde du travail, mais il serait la porte d'entrée vers la sélection dans le supérieur. Un bac modulaire qui ouvrirait les portes de telle ou telle filière en fonction des modules validés.

**SUD éducation appelle les personnels à se réunir afin de discuter des modalités d'actions contre ce Plan étudiant qui constitue un recul sans précédents du droit aux études supérieures.**



## **Courrier intersyndical : Pondération de la voie professionnelle**

Les organisations syndicales CGT-Éduc, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SE-UNSA, SUD Éducation, SNALC-FGAF, SNCL, SIES et SPIEN s'adressent au ministre :

Objet : Pondération des heures effectuées dans les classes à examen

Monsieur le Ministre,

Depuis votre nomination vous annoncez un grand plan de revalorisation de la voie professionnelle et affirmez qu'elle sera votre seconde priorité. Cette voie de formation qui scolarise un tiers des lycéen-nes a permis, cette année encore, de qualifier 176 000 jeunes au niveau IV et plus de 200 000 au niveau V. L'obtention des diplômes permet à tous ces jeunes un accès à un premier niveau de qualification indispensable pour envisager leur avenir, qu'il soit scolaire ou professionnel.

L'enseignement professionnel public est en acteur incontournable pour élever le niveau de qualification de l'ensemble de la population, préparer à un métier et lutter contre les sorties sans qualification.

Les enseignant-es qui exercent dans les lycées professionnels s'impliquent fortement dans la réussite de leurs élèves. Pour pallier aux difficultés des jeunes, majoritairement issus de milieux socialement défavorisés et éloignés des attendus scolaires, les enseignant-es font preuve d'un grand professionnalisme – malgré des conditions d'exercice de leur métier souvent très difficiles. Ils/elles assurent leurs missions de service public allant parfois même au-delà pour faire réussir leurs élèves.

Or, les enseignant-es qui exercent en lycée professionnel ont été exclu-es de la pondération mise en place à la rentrée 2015 dans la voie générale et technologique. Pour des raisons purement budgétaires, il a été préféré la mise en place d'une indemnité de sujétion de 400 €. Cette indemnité n'a pas eu la fonction affichée de valorisation de l'engagement des professeur-es de lycée professionnel dans la préparation du baccalauréat professionnel et du CAP. Cette différence de traitement entre les trois voies du lycée a été et est toujours très mal vécue par les enseignant-es qui la ressentent comme inégalitaire, stigmatisante, injuste et méprisante au regard de leur investissement.

Lors du CTM du 11 février 2015, la quasi-totalité des organisations syndicales a voté un vœu pour que les enseignant-es exerçant dans la voie professionnelle puissent bénéficier pour les classes à examen, des mêmes conditions de pondération que leurs collègues de la voie générale et technologique.

Pour nos organisations syndicales CGT-Éduc, SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SE-UNSA, SUD Éducation, SNALC-FGAF, SNCL, SIES et SPIEN, cette inégalité de traitement doit trouver une issue favorable. Nous vous demandons donc de remédier rapidement à cette situation inégalitaire.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Paris, le 21 novembre 2017

Premier degré :

## *Halte à la précarité !*

Les contractuel-le-s enseignant-e-s sont une réalité dans le second degré depuis longtemps, avec près de 7% des personnels. En revanche, le premier degré était jusqu'à présent à l'abri. Dorénavant ce n'est plus le cas. Cette année encore, dans de nombreux départements, des dizaines d'enseignant-e-s précaires sont affecté-e-s dans des écoles.

En effet, depuis plusieurs années, les DSDEN ont de plus en plus recours aux enseignant-e-s contractuel-le-s pour couvrir les besoins éducatifs dans le premier degré. C'est le résultat de deux phénomènes : d'une part les postes sont créés en nombre insuffisants ; d'autre part, les jurys ne pourvoient pas suffisamment les postes créés. Le niveau des candidat-e-s baisse, déplorent-ils, comme si c'était un phénomène inéluctable et que la masterisation n'était pas un frein énorme pour nombre de vocations.

Cette situation entraîne des dysfonctionnements considérables. Pour les élèves, les familles et les écoles, cela signifie des personnels non formés, parachutés devant des classes, sans aucune formation. Pour les personnels contractuels, cela signifie une absence de droits inacceptable, comparativement aux titulaires : absence de grille de rémunération et de modalités transparentes d'avancement, mobilité subie avec une affectation aléatoire hors de tout contrôle paritaire, aucune garantie de pérennité de l'emploi... Et pour tous, cela signifie une remise en cause du statut de fonctionnaire, celui-ci n'étant plus la norme incontournable dans les écoles, même pour les personnels enseignant-e-s.

L'ouverture de listes complémentaires, si elle permet de faire face aux besoins, ne peut pas être une solution pérenne. La seule solution pour garantir les conditions de travail et d'étude de tous, c'est qu'à chaque mission de service public corresponde un emploi statutaire, comme le prévoit le statut général de la fonction publique. Pour cela, la seule solution sérieuse réside dans l'arrêt du recours à la précarité, et la titularisation sans condition de toutes et tous. Et pour faire face à l'« accroissement temporaire des besoins », fondement juridique du recours aux enseignant-e-s contractuels, la solution est simple : ouvrir des postes en nombre suffisants pour couvrir les besoins, et rendre les conditions de travail – et d'études pour y arriver – suffisamment favorables pour arrêter de s'entendre dire que le métier n'est plus attractif.

Pour arrêter le recours à la précarité dans le premier degré, la Fédération SUD éducation revendique :

- ▶ la création de postes à hauteur des besoins ;
- ▶ l'arrêt du recours à la précarité et la titularisation de toutes et tous ;
- ▶ l'abrogation de la mastérisation ;
- ▶ l'amélioration des conditions de travail.

**Communiqué de la fédération SUD éducation  
du 5/12/2017**

## Non au flashball contre la jeunesse en colère !

**Communiqué de SUD Éducation 94  
et de SOLIDAIRES 94**

SUD-Éducation 94 et l'Union Départementale syndicale SOLIDAIRES 94 font part de leur indignation face aux événements survenus vendredi 24 novembre devant le lycée Gustave Eiffel à Cachan. En effet, alors que des lycéens et lycéennes manifestaient pour dénoncer la mise en esclavage de migrants africains en Libye, la police est intervenue brutalement pour disperser le rassemblement. La police a tiré au flashball à plusieurs reprises, blessant une lycéenne à l'œil. On a appris samedi que la lycéenne a perdu définitivement l'usage de son œil.

Ces événements nous révoltent à double titre. D'abord, cela illustre une fois de plus la répression systématique que subit la jeunesse des quartiers populaires de la part des forces de police dès qu'elle ose élever la voix, même pour une cause aussi universelle que la lutte contre l'esclavage. De plus, cela démontre, encore une fois, l'urgence d'interdire l'usage de cette arme destructrice qu'est le flashball, arme qui a déjà provoqué la mutilation de centaines de personnes à travers le pays.

SUD-Éducation 94 et l'Union Départementale syndicale SOLIDAIRES 94 tiennent à exprimer leur soutien à la lycéenne blessée, et plus largement à tous les lycéens et lycéennes mobilisés du lycée Gustave Eiffel.

À Créteil, le 26 novembre 2017

**SÈNES: RESPECTEZ LES FORCES DE L'ORDRE,  
LA POLICE EST POUR LE DIALOGUE!**



*Agenda*

*Les prochaines AG de SUD  
éducation 44 :*

- ▶ mercredi 24 janvier 2018, à 19 h, à Nantes
- ▶ lundi 19 février 2018, à 19 h, à Nantes

## A REnvoyer A SUD ÉDUCATION

### Adhésion

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Post : ..... Ville : .....

Tél : .....

E-mail : .....

Etablissement d'exercice : .....

Fonction (certifié, instit, Atoss...): .....

A ....., le.....

Signature :

#### Renvoyer à SUD éducation 44 :

La cotisation (voir grille ci-dessous) peut être fractionnée en 1, 2 ou 3 versements. Faire autant de chèques que de versements. Ils seront encaissés à trois mois d'intervalle. Chèques à l'ordre de SUD éducation 44.

### Cotisations 2017-2018

Salaire mensuel net	Cotisation annuelle	Cotis en 2 fois	Cotis en 3 fois
- de 600 €	10 €	5,00 €	3,33 €
+ de 600 €	15 €	7,50 €	5,00 €
+ de 700 €	27 €	13,50 €	9,00 €
+ de 800 €	39 €	19,50 €	13,00 €
+ de 900 €	51 €	25,50 €	17,00 €
+ de 1 000 €	63 €	31,50 €	21,00 €
+ de 1 100 €	75 €	37,50 €	25,00 €
+ de 1 200 €	87 €	43,50 €	29,00 €
+ de 1 300 €	99 €	49,50 €	33,00 €
+ de 1 400 €	111 €	55,50 €	37,00 €
+ de 1 500 €	123 €	61,50 €	41,00 €
+ de 1 600 €	135 €	67,50 €	45,00 €
+ de 1 700 €	147 €	73,50 €	49,00 €
+ de 1 800 €	161 €	80,50 €	53,67 €
+ de 1 900 €	175 €	87,50 €	58,33 €
+ de 2 000 €	189 €	94,50 €	63,00 €
+ de 2 100 €	203 €	101,50 €	67,67 €
+ de 2 200 €	219 €	109,50 €	73,00 €
+ de 2 300 €	235 €	117,50 €	78,33 €
+ de 2 400 €	251 €	125,50 €	83,67 €
+ de 2 500 €	271 €	135,50 €	90,33 €
+ de 2 600 €	291 €	145,50 €	97,00 €
+ de 2 800 €	316 €	158,00 €	105,33 €
+ de 3 000 €	341 €	170,50 €	113,67 €

Salaires supérieurs à 3200 €, ajouter 25 € par tranche de 200 €.

Imprimé par nos soins.

Directrice de la publication : Louise Gury

Prix : 2 euros - Abonnement : 15 euros

CPPAP : N° 0522 S 05289 - ISSN : N° 1276-1834

# Cap au Sud

Bulletin d'information de  
SUD Éducation Loire-Atlantique

n° 87

## [ Sommaire ]

- p. 1 Action de solidarité envers les Mineur-e-s Isolé-e-s Etranger-e-s à l'université de Nantes
- p. 2 Le Medef et l'école
- p. 3 Intersyndicale : Mobiliser contre le « *plan étudiant !* »
- p. 4 La « *grande cause nationale* » de JM Blanquer
- p. 5 Plan étudiant : qu'est-ce qui va changer ?
- p. 6 Courrier intersyndical : Pondération de la voie professionnelle
- p. 7 Halte à la précarité - Non au flashball
- p. 8 Adhésion et contact



9, rue Jeanne d'Arc  
44000 NANTES

Nantes Eraudière

**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

### Ecrire pour Cap au SUD

Tous les adhérent-e-s de SUD Education Loire-Atlantique sont invité-e-s à proposer des articles pour leur bulletin syndical.

### POUR NOUS CONTACTER

>> SUD Éducation Loire-Atlantique

9 rue Jeanne d'Arc - 44000 Nantes

Tél : 02 53 45 46 38

Mail : [sudeduc44@numericable.fr](mailto:sudeduc44@numericable.fr)

Site : <http://sudeduc44.free.fr>

Permanences à Nantes :

jeudi et vendredi

Horaires : 9h - 12h 30 et 14h-16h